



MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES
PROGRAMMES (UAGCP)

Avis d'Appel d'Offres_ N°023/2026/F/AON/FM/UAGCP
Fourniture, livraison et installation des équipements solaires pour l'UAGCP et des EMOs.

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un avis Appel d'offres national N°023/2026/F/AON/FM-GAVI/UAGCP relatif à un contrat cadre à bons de commande pour la fourniture, livraison et installation des équipements solaires pour l'UAGCP et des EMOs.
2. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché en **un lot unique** constitué de :
 - Climatiseurs hybride 9000 BTU et 12000 BTU
 - Kist solaires et accessoires
3. Le délai de livraison sera déterminé au moment de la commande en fonction des quantités.
4. Ce marché est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés. Le marché sera attribué au premier soumissionnaire techniquement conforme et au meilleur prix par rapport au cumul des coûts unitaires.
5. Le marché est exécuté pour une durée d'un (1) **an renouvelable une fois, sous réserve d'une évaluation positive de la prestation.**
6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
7. Le DAO peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir de la date de publication du présent avis auprès du Service de Passation des Marchés de l'UAGCP, sis au 3^e étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise Paré, sur présentation d'un bordereau de versement d'un million (1 000 000) Francs Guinéens non remboursables payé comme suit :
 - 50% dans le compte du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
 - 30% dans le compte de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
 - 20% sur le compte N° 7308062953/GNF, intitulée «UAGCP GC7», ouvert à ECOBANK.
8. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail **du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU** auprès :

Contact Email : tenders.uagcp@gmail.com
cc : mcamara@uagcp-guinee.org mmuteba@2ac.fr.

Les candidats peuvent adresser des demandes de clarification à l'autorité contractante jusqu'au 21/09/2026.

Les réponses aux demandes de clarifications seront envoyées à tous les candidats au plus tard 23/09/2026.

9. Les exigences en matière de qualifications sont dans le paragraphe « Données particulières de l'appel d'offres ».

9. Les exigences en matière de qualifications sont dans le paragraphe « Données particulières de l'appel d'offres ».
10. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
11. L'offre doit être rédigée en langue française et devra être déposée physiquement **en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies au plus tard le mercredi 08/10/2026 à 11H00 GMT** à l'adresse ci-après : **3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**
- Les offres seront ouvertes le même jour à **11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse susmentionnée.
- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront jugées non recevables et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.**
12. Le critère d'attribution du marché est le prix pour les offres jugées techniquement conformes, conformément aux procédures décrites dans le dossier d'appel d'offres en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.
13. L'offre devra demeurer valide pendant une durée minimum de 90 jours à compter de la date limite de soumission.
14. Les soumissionnaires devront prendre en compte dans la formulation de leurs prix unitaires, les redevances ci-dessous à payer en cas d'attribution du marché :

Lors de la contractualisation :

- Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1% du cumul des coûts unitaires

Lors de l'émission de chaque bon de commande

- ARMP : 0.6% de la valeur de la commande
- DGCMP : 0.3 % de la valeur de la commande

Cependant, les contrats seront enregistrés dans ces deux structures et le paiement se fera progressivement suivant les commandes.

Fait à Conakry, le 07 septembre 2026

Dr Timothé GUILAVOGUI

Le Coordonnateur

